

NOM DE LA COLLECTIVITE : MAIRIE

DE ESSERTINES-EN-CHÂTELNEUF

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES**Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. PERRIN GEORGES 05829 MAIRIE D'ESSERTINES-EN-CHÂTELNEUF	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Intercommunal (>= seuil CNRACL) à 33.00 h Depuis le 01-05-2021 (anc. 4 A 8 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 01-05-2025	<u>Oui</u> / Non	3	~~01-05-2026~~ 01/11/2026



Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE D'ESSERTINES EN
CHATELNEUF****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Agent de maîtrise principal

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. DEFRADE REGIS 02241 MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2022 (anc. 3 A 6 M)	Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 19-01-2026	<u>Oui</u> / Non	2	~~01-07-2026~~ 07/11/2026
M. GIBERT Bruno 09840 MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2022 (anc. 3 A 6 M)	Titulaire (CNRACL) 13ème échelon Depuis le 19-07-2025	<u>Oui</u> / Non	1	~~01-07-2026~~ 07/11/2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

